

Les Marocains d'Espagne mènent le combat contre le service emploi

● Les immigrés marocains en Espagne continuent la mobilisation contre les ponctions effectuées sur leurs allocations par le service espagnol en charge de l'emploi. Le motif : une longue absence du territoire ibérique.

Les difficultés de la communauté marocaine en Espagne sont loin d'être finies. Outre le chômage et l'absence de débouchés professionnels, les bénéficiaires nationaux des allocations de chômage continuent de voir leurs maigres revenus rétrécir comme une peau de chagrin. En effet, le service public de l'emploi étatique (SPEE), plus connu sous son ancienne appellation INEM, continue de procéder à des ponctions sur les indemnités des bénéficiaires ayant abandonné le territoire espagnol pour une durée supérieure à 15 jours, sans autorisation préalable dudit office. Ce problème est apparu pour la première fois il y a déjà plus d'un an, quand les bureaux de travail espagnols chargés de verser ces allocations ont commencé à exiger aux immigrés inscrits la

présentation du passeport. Cette démarche avait pour but de vérifier la durée d'absence du territoire ibérique, les dates d'entrée et de sortie du territoire espagnol étant tamponnées sur le document. Si la durée dépasse la période de 15 jours, le bénéficiaire est appelé à rembourser la totalité des indemnités versées durant son absence et à payer une amende. Cette mesure est jugée discriminatoire par le collectif marocain. Ce dernier, parfois accompagné d'enfants, l'a d'ailleurs exprimé lors des nombreuses manifestations organisées devant les locaux de cette administration, particulièrement à Barcelone où se concentre une grande partie de la communauté marocaine établie sur le sol espagnol. La centrale syndicale CGT ainsi que d'autres organismes syndicaux ont été pré-

sents, sur invitation d'une association locale d'immigrés nationaux membre du collectif, à la dernière manifestation ayant regroupé quelques 250 marocains à la municipalité catalane de Mataro. Une journée de sensibilisation était organisée hier jeudi à Barcelone; y ont pris part des avocats et des acteurs associatifs pour sensibiliser les travailleurs marocains à la portée des mesures de cet organisme ibérique, et leur expliquer comment s'en prémunir. «*Nous voulons mettre fin à ces sanctions discriminatoires. Il est normal que nous nous rendions dans notre pays. Nous méritons ces indemnités car elles sont le fruit de notre cotisation à la Caisse sociale*», s'indigne ce travailleur contacté par nos soins. L'accord signé entre le Maroc et l'Union européenne devrait remédier à cette situation et assou-



Depuis un an, les autorités espagnoles exigent la présentation du passeport pour le versement des allocations de chômage.

plir la mobilité des migrants nationaux. Une lettre a été adressée dans ce sens au Premier ministre marocain par un collectif de migrants basé en Espagne afin que cela soit pris en considération par le traité, et que le Maroc veille à son application par l'Espagne. De leur côté, les autorités espagnoles reprochent à ces sans-emplois de consacrer leur temps à faire du tourisme au moment où les bénéficiaires devraient chercher activement du travail, ou du moins s'inscrire à des cours de reconversion professionnelle puisqu'ils pêchent, dans leur majorité, par un manque de formation qualifiante. Les concernés réfutent ces allégations et estiment que ce sont des excusés pour procéder aux ponctions et réaliser des économies au détriment de leurs droits. Les associations, qui se mobilisent en faveur de ces migrants, estiment que ces derniers doivent bénéficier de vacances annuelles d'une durée de 4 semaines même s'ils sont en situation de chômage, à l'instar des autres pays européens. Si cela n'aboutit pas, ces associations menacent de recourir aux tribunaux espagnols et européens pour réclamer un traitement égalitaire. ●

DNC À MADRID **AMAL BABA ALI**
a.babaali@leseco.ma